



Déclaration liminaire des représentants CGT au C.H.S-C.T. de Paris du 14 décembre 2021

Monsieur Le Président du CHS-CT,

L'Intersyndicale Douane a décidé de boycotter toutes les instances face à la décision injuste du ministre de refuser de négocier une indemnité pérenne pour tous les douaniers dans le cadre des restructurations.

Les représentants CGT des personnels à la Douane boycottent, pourtant, les sujets d'inquiétude ne manquent pas à la direction de Paris.

Le mal-être au sein des équipes du bureau de Paris Principal et du BCI est flagrant et à tous les niveaux : agents comme hiérarchie. Pourquoi le manque de personnel n'est-il pas comblé par des agents Paris Spécial ? Faudra-t-il attendre un drame pour que des solutions soient trouvées ?

Les agents sont à bout.

Autre sujet du moment, l'acharnement de la direction dans son refus du choix individuel concernant les tickets restaurant et la cantine.

Alors que la cantine permet aux agents les moins rémunérés de notre administration de bénéficier d'un repas équilibré pour moins de quatre euros, on s'achemine, bon an mal an, à vouloir pousser les agents dans le choix de tickets restaurants à 6 euros. A qui fera-t-on croire qu'il est possible de manger équilibré avec une telle somme dans le quartier de République ?

Le credo de la direction est-il de toujours faire perdre plus de pouvoir d'achat aux agents des plus petits indices ? Les tickets restaurant en douane sont, en outre, largement insuffisants, alors que bon nombre d'entreprises sont passées à des tickets restaurant d'environ neuf euros.

L'administration voudrait faire des économies sur le dos des plus faibles qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Sur la question des salaires dans la Fonction publique : Alors que partout en France la question du pouvoir d'achat et des salaires se pose avec acuité, le président de la République et son gouvernement montrent le peu de cas qu'ils se font en réalité de cet enjeu essentiel. Le gel quasi total de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans et l'absence d'augmentations générales ont conduit à des pertes de pouvoir d'achat abyssales, à des tassements de carrière d'un niveau inédit, à une non prise en compte des qualifications et des compétences absolument catastrophiques. C'est totalement inacceptable. La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques renvoie au prochain quinquennat toute mesure sur le point d'indice. Dans ces conditions, les organisations syndicales CGT, Solidaires et F.S.U. ont claqué la porte. D'ores et déjà, la CGT Fonction publique appelle à mettre en perspective et à construire dans l'unité la plus large, le rapport de force nécessaire pour obtenir de fortes augmentations générales des salaires.

Autre sujet douloureux pour les agents publics : Depuis le 4 décembre, dans le silence le plus total, le gouvernement a dissout par ordonnance le Statut général des fonctionnaires, dit "loi Le PORS" du 13 Juillet 1983, dans le prolongement de la loi dite de "transformation de la Fonction publique" du 6 août 2019, qui a déjà largement dynamité le statut : fin de la plupart des CAPL, fin des CHSCT, recours accru aux contractuels. Sans fétichiser le statut, cela constitue un recul fondamental pour le Service Public.

Or, le statut des fonctionnaires est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque.

Dès lors, un recul de plus, qui permettra, entre autre, d'amplifier le recrutement de contractuels moins bien payés et avec une évolution salariale non garantie. D'ores et déjà, l'on peut estimer le nombre de recrutements contractuels en 2022 d'un millier après près de 920 cette année.

A terme, la fonction publique subira, sans doute, le sort de France Télécom, à qui les dirigeants de l'époque avaient demandé aux fonctionnaires sous statut de partir ou de changer de postes, donc d'être corvéable à merci.

Dans le cadre de la prévention face à l'épidémie et en lien avec les recommandations du Secrétariat Général et du Directeur général de la DGFIP, la CGT Finances demande :

- la possibilité pour les personnes convoquées au CHSCT le souhaitant d'assister en audio conférence au CHSCT dès le 14 décembre
- la promotion au volontariat des 3 jours de télétravail durant cette période de recrue épidémique
- l'arrivée après la plage fixe et le départ avant la plage fixe des agents astreints au badge
- la promotion auprès des personnes vulnérables et de leurs chef.f.es de service de pouvoir télétravailler 5 jours sur 5.

Si la DRFIP 75 a décidé d'autoriser l'accès des personnels à ses sites dès 7h00 et ce, à compter du lundi 13, elle n'autorise pas pour autant ceux-ci à quitter avant 16h. La CGT Finances demande expressément que cette mesure, pouvoir quitter avant 16h, soit appliquée afin d'éviter la promiscuité dans les transports en commun.

La DRFIP 75 reproche aux représentants du personnel au CHSCT le dépôt de plusieurs droits d'alerte les estimant pas toujours justifiés. La CGT Finances conteste cette approche. Le droit d'alerte est une compétence reconnue à chaque membre du CHSCT et incite l'employeur à prendre des mesures d'urgence. Il s'agit d'un traitement curatif des problèmes, au lieu d'une véritable politique de prévention. La réglementation régissant le droit d'alerte est encadré par le décret 82-453 dans ses articles 5-5 à 5-7. La CGT Finances préfère des mesures préventives au lieu des mesures curatives.

Enfin, s'agissant de la lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, la CGT Finances regrette l'absence de traduction locale de l'engagement national du Secrétariat Général sur ce sujet. Lors du groupe de travail du 25 avril 2019, chacune des directions s'était engagée à promouvoir des réunions par les chefs de service de sensibilisation au harcèlement moral et sexuel et aux propos sexistes. Combien de ce type de réunions se sont tenues ? La CGT Finances souhaite un développement de ces réunions de sensibilisation dans chacune des directions, des actions de formation des collègues et de l'encadrement, la sensibilisation des médecins de prévention,... La CGT Finances souhaite une attention particulière sur les problèmes de respect des horaires, les arrêts de travail, la déconcentration pouvant constituer des signes d'alertes. La CGT Finances souhaite une véritable politique de prévention sur ce thème de luttes contre les discriminations et les violences faites aux femmes au combien d'actualité et ce, à juste titre.

Pour La CGT Finances au CHS-CT Finances Paris

*Fabrice Egalis, Jamel Mazouzi, Thierry Moreau
Laurence Normand, Pascal Tourki, Christophe Michon*